

PROCES VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2009

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance du 19 février 2009.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame LACASSAGNE est désignée secrétaire de séance.

II – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MOIS DE DECEMBRE 2008

A l'issue des rectifications, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

III – VENTE D'UN VEHICULE A UN PARTICULIER

Cette vente de véhicule est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal au prix de 1 000 euros.

IV – PRIX DES VACATIONS FUNERAIRES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix des vacations funéraires à 20.00 € conformément à la nouvelle réglementation en vigueur.

V – PRODUITS LOCAUX IRRECOUVRABLES :

Après ces précisions, le conseil municipal approuve à l'unanimité les produits irrécouvrables pour un montant de 1 480.67 euros.

VI- PERSONNEL MUNICIPAL

VI – 1) Organigramme de la mairie

Le conseil municipal adopte le nouvel organigramme des services municipaux à l'unanimité.

VI – 2) Règlement intérieur du personnel municipal

A l'issue des débats, le règlement intérieur du personnel municipal est approuvé par 25 voix et 3 abstentions (Mme CHABAUD – MM RAFFIN – MARTIN).

VII – ANNULATION D'UNE REGIE DE RECETTES

L'annulation de la régie d'encaisse des repas portés aux personnes âgées est adoptée à l'unanimité.

VIII - DISPOSITIONS FINANCIERES PRISES POUR LES BIENS ACQUIS PAR LA COMMUNE

Cette question sera réétudiée lors d'un conseil municipal ultérieur.

IX – AVENANT n° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA CLAIRIERE AUX OISILLONS :

L'avenant n° 1 à la convention signée le 1^{er} février 2005 avec l'association la Clairière aux Oisillons est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

X – MARCHE DE CONSTRUCTION DES ARENES : SIGNATURE D'AVENANTS :

1. Un avenant au contrat d'honoraires avec l'architecte D.P.L.G. BRIEU

Montant de l'avenant	12 000 €
T.V.A. 19.6 %	2 352 €
Montant TTC	14 352.00 €

Adopté à l'unanimité.

2. Un avenant n°2 avec la société ALPES CONTROLES pour modifier la convention initiale : la prolongation des délais de réalisation des travaux entraîne une augmentation du coût du contrôle assuré par ALPES CONTROLES.

Adopté à l'unanimité.

XI – FISAC : AVENANT EN MOINS VALUE AVEC LA SOCIETE ATELIER SITES :

Total HT moins-value	3 525.84
T.V.A. 19.6	691.06

TOTAL TTC	- 4 216.90 €

Le montant du marché est ainsi ramené à 27 434.16 €HT soit 32 811.26 €TTC.

L'avenant n° 1 à la convention signée avec Atelier Sites, présentant une moins value d'un montant de - 4 216.90 euros, est approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

XII – POLITIQUE CULTURELLE : CONVENTIONS AVEC NIMES METROPOLE

Deux conventions sont proposées par la communauté d'agglomération Nîmes Métropole : l'une concerne les programmations de manifestations culturelles (valorisation des langues régionales par exemple) l'autre concerne les traditions régionales (concours d'abrivados, rencontres de jeunes toreros et raseteurs). Le conseil municipal approuve ces deux projets de conventions à l'unanimité.

XIII – VENTE DE TERRAINS A LA SEMIGA :

Question est retirée de l'ordre du jour

XIV – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

XIV -a) Changement des huisseries dans les écoles :

Le changement des huisseries dans les écoles du village est estimé à 50 000 Euros.

XIV -b) Rénovation de la Bergerie :

Le montant estimé par les services municipaux est de 100 000 E environ.

XIV -c) Aménagement du parc municipal :

Montant estimatif des travaux : 350 000 €

XIV -d) Travaux chemin du Pont des Isles et de la Rue Cambon :

Réaménagement complet des 2 voiries pour 776 000 €environ.

XIV – e) Achats conteneurs – demande de subventions

Acquisition de conteneurs et de composteurs. Cette acquisition est susceptible d’être subventionnée par l’ADEME et le conseil général.

A l’issue de ces débats, toutes les demandes de subventions sont approuvées à l’unanimité.

XV – PUBLICATION D’ARTICLES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose de fixer les conditions de publication des articles dans le bulletin municipal à 1 500 signes par groupe, avec une police de 12. Ces dispositions recueillent l’accord des conseillers municipaux et sont adoptées à l’unanimité.

XVI - APPROBATION DU DICRIM

Monsieur le Maire retire ce dossier de l’ordre du jour.

XVII – MODIFICATION DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES

Monsieur SEQUELA est le seul candidat délégué suppléant à la commission d’appel d’offres des groupements de commande. Il est élu par 21 voix et 7 abstentions : MM MARTIN – RAFFIN – Mmes CHABAUD –CHAPON – GROS – MM ILLOUZ – MEYRUEIS -

XVIII – DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE

XVIII – a) BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Le projet de budget de la commune a été présenté à l’assemblée, tant pour les recettes, que pour les dépenses envisagées.

XVIII-b) Budget de la Résidence du Languedoc

La gestion de la Résidence du Languedoc fait l’objet d’un budget annexe.

XVIII-c) Budget des caveaux

La construction et la vente des caveaux au cimetière doit également fait l’objet d’un budget annexe.

► Le détail de ces questions étudiées en conseil municipal est consultable sur le site Internet de la commune.